

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE CAPPELLE LA GRANDE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 13 AVRIL 2015**

Présents : DEVLOIES L. / GOKEL J. / PLADYS S. / GOUVART S. / HAELEWYCK S. / CAIGNIEZ B. / TOWLSON A. / HANNEBIQUE J. / BULTE I. / DESOUTTER J. / DERYCKE P. / DEVROE T. / DONDAINE C./PROVO H. / LARROQUE J.J. / SCHILLEWAERT R. / ALLOUCHERY C. / KASPRZYK S. / FERYN V. / AGNERAY S. / LEGRAND-BARET C. / DECLERCK S. / FOURNIER A. / LAVOGIER M. / GOKEL S. / GONSE F.

Absents ayant donné procuration : GUILBERT G. / WEIZMANN P. / DEBRUYNE O.

Absent : -

Date de convocation : 3 avril 2015.

Secrétaire de séance : FOURNIER A.

Monsieur le Maire tient, tout d'abord, à féliciter Madame Isabelle BULTE ainsi que Monsieur Julien GOKEL pour leur élection au Conseil Départemental du Nord.

Il félicite également :

- Le club de Tennis de Table qui vient d'accéder à la Nationale 1.
- Le jeune Esteban CATOUL, Cappellois qui pratique l'aviron au sein du SPORTING DUNKERQUOIS et qui vient d'obtenir le titre de Champion de France junior dans la catégorie « deux sans barreur ».
- M. Sébastien DECLERCK, qui vient d'obtenir le titre de vice-Champion de France en catégorie paratriathlon.

1° RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014 :

Mr le Maire demande au Conseil Municipal s'il a des remarques à formuler sur le rapport du conseil municipal du 16 décembre 2014 ?

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2014 est adopté, A L'UNANIMITE.

2° -DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Comme le prévoit l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution des caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois

précédent l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 :

SOMMAIRE

Malgré un contexte difficile, une équipe municipale déterminée	3/ 4
1. Contexte	4
Le contexte économique et financier	4
Le contexte budgétaire	4/5
6	
Contexte des collectivités territoriales	6/7
2. Engagements de la municipalité	8
Soutien au pouvoir d'achat des familles	8/9
Pas d'augmentation des impôts	9
Des tarifs municipaux raisonnables	9
Mise en œuvre de projets structurants	9
Rénovation d'infrastructures	10
Mise en valeur du patrimoine de la ville	11
Réfection de voiries.....	11
Réhabilitation du centre-ville	11
Amélioration du cadre de vie	11
Mutualisation des moyens avec la communauté de communes	11
Transfert de compétences	11
Mise en commun des moyens	12
Réflexion communautaire sur les services apportés à l'extérieur	12
3. Vers le budget 2015...	12
Des efforts partagés	12/13
Des recettes de fonctionnement en faible hausse.....	13
Produits de la fiscalité directe	13
Produits de la fiscalité indirecte	14
Concours financiers de l'État.....	14
Autres recettes	14
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées	15
Charges de personnel	15
Charges à caractère général	16
Fonds de péréquation intercommunal	16
Autres charges de gestion courante	17
Charges financières	17
Une politique d'investissement contrainte mais soutenue	18
Dépenses d'équipement	18
encours de la dette	18

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.* »

Les orientations budgétaires de 2015 revêtent une importance particulière. A plusieurs égards. Tout d'abord, le présent document formalise les premières orientations budgétaires de ce mandat. Il apparaît nécessaire que **l'équipe municipale dresse les grandes lignes de son action** et l'état d'esprit qui le sous-tend, non pas uniquement pour 2015 mais pour l'ensemble du mandat. Il est donc proposé ici une vision de long terme, ce qui se justifie d'autant plus en raison du contexte.

Ces orientations budgétaires interviennent dans un contexte tout à fait particulier, pour ne pas dire inédit. Certes, la pression budgétaire sur les collectivités territoriales s'est fait ressentir depuis le début de la crise de 2008. **Mais 2015 est une nouvelle année marquée par la baisse drastique des dotations de l'ETAT.** La baisse de 2014 était déjà conséquente ; celle de 2015 équivaut à plus du double !

Il est prévu que cette baisse se poursuive au moins jusqu'en 2017. C'est d'autant plus dramatique que les collectivités sont le premier investisseur de ce pays, en réalisant 70 % de l'investissement public.

Le budget pour 2015 ancrera donc une trajectoire budgétaire pour les années à venir. Plus tôt les efforts partagés seront engagés, plus il sera possible de dégager des marges de manœuvre pour ces prochaines années.

Au vu du contexte actuel, la tentation est forte d'adopter une approche gestionnaire, résignée. Elle consisterait à augmenter les recettes et diminuer les dépenses sans réel horizon, sans ambitions, sans prendre en compte les aspirations des citoyennes et des citoyens.

L'équipe municipale est plus que jamais déterminée. Pas de résignation mais au contraire, du volontarisme.

L'approche adoptée par la municipalité consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en œuvre ses grands objectifs, qu'elle avait dessiné lors des dernières élections municipales.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la **réalisation d'efforts** particulièrement contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel municipal, les charges à caractère général et les charges de gestion courante feront l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies sera la règle.

C'est pourquoi, comme nous l'indiquons en début d'année, cela ne sera rendu possible que si tout le monde participe à cet effort. Plus que jamais, la Ville de Cappelle-la-Grande a besoin d'être rassemblée. Derrière des projets structurels. Derrière la conviction que notre ville a des atouts qui peuvent et doivent être exploités. **Nous combattons donc toutes les approches partisans qui divisent, opposent les uns aux autres, appellent au repli sur soi.** Des approches qui, au finale, conduiraient à l'échec.

Au vu de ce contexte, la municipalité a acté **trois grandes lignes politiques** traduisant les engagements pris auprès des habitants de Cappelle-la-Grande :

1. **La rationalisation et l'optimisation des dépenses de fonctionnement**, pour générer des économies
2. **La reprise d'investissements structurels**, pour renforcer l'attractivité de notre ville,
3. **Le maintien du soutien aux familles cappelloises**, en gelant les taux d'imposition et en développant des tarifs municipaux raisonnables pour tous.

Ces choix politiques forts entraînent des orientations budgétaires claires. En 2015, comme pour les années à venir, ce n'est ni le contexte ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien les engagements pris auprès des Cappellois. Ces choix sont exposés dans ce document ; les orientations budgétaires n'en sont que la traduction.

1. CONTEXTE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus.

Le projet de loi de finances de 2015 examiné au Parlement table sur **une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1 % en 2015**. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le haut taux de chômage à court terme.

Afin de soutenir l'économie, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas.

En conséquence, **les taux d'inflation devraient rester très faibles**. Ainsi, en 2014, il est attendu une inflation de 0,4 % tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,9 % en 2015.

Alors que l'économie réelle stagne, l'économie financière a été particulièrement dynamique ces derniers mois sous l'effet d'un accroissement des liquidités et d'un apurement des comptes des grandes entreprises.

Or, cette dynamique connaît des soubresauts et l'année 2015 devrait être marquée par un retour de **l'instabilité des marchés financiers**, ce qui ne serait pas sans conséquence sur l'économie réelle et la capacité d'emprunt des acteurs économiques.

Toutefois, la décision du gouvernement français de maintenir le déficit public à un niveau élevé pour 2015 (4,3 %), et donc de ne pas alourdir les mesures d'économies budgétaires déjà prévues, devrait soutenir la croissance.

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Au vu du contexte économique, les ratios des administrations publiques françaises ne se sont guère améliorés. Ainsi, le déficit public a connu une légère hausse en 2014, passant de 4,1 % en 2013 à 4,4 % en 2014.

Après des débats houleux avec la Commission européenne, le projet de loi de finances pour 2015 présente un **déficit public de 4,3 % du PIB**.

	<i>(en %)</i>		
	2013	2014	2015
Solde public <i>(en %PIB)</i>	- 4,1	- 4,4	- 4,3
Solde structurel <i>(en % PIB potentiel)</i>	- 2,5	- 2,4	- 2,2
Ajustement structurel	1,1	0,1	0,25

Toutefois, la France s'est engagée à respecter les **règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)**. Pour ce faire, elle table sur une stratégie pluriannuelle visant à respecter les termes du traité, à savoir :

- Un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017
- Un solde structurel, c'est-à-dire le solde corrigé des effets du cycle économique, inférieur à - 0,5 % du PIB en 2019.

Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses. Au projet de loi de finances pour 2015, la réduction du déficit ne sera pas issue d'une augmentation des impôts.

Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant uniquement sur la réduction de la dépense publique, **l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques**, y compris les collectivités locales.

Tableau de synthèse des économies sur la dépense publique

Type d'économies par rapport à la tendance	Montant
Dépenses de l'Etat	5,8
<i>Dont modérations des rémunérations des agents de l'Etat</i>	1,4
<i>Dont économies sur les dépenses d'intervention de l'Etat</i>	2,4
Dépenses des opérateurs	1,9
Dépenses locales	3,7
Dépenses des administrations sociales de l'Unedic	9,6
<i>Dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2
<i>Dont autres dépenses de sécurité sociale</i>	6,4
TOTAL	21

Source : rapport annexé au projet de loi finances 2015 (en milliards)

LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.

L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de **11 milliards d'euros sur la période 2015-2017**. Cela représente **3,7 milliards d'euros chaque année**

sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros. **La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée.**

Par ailleurs, 56 % de l'effort demandé aux collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente **1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes**, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour Cappelle-la-Grande, la dotation forfaitaire représentera 1 727 193 € en 2015, soit une baisse de 10,1 %.

Le contexte budgétaire des collectivités est donc bien plus difficile que ces dernières années.

Dans le même temps, **les services financés par les communes, notamment dans le domaine social, sont en constante augmentation en raison de la situation économique.** A cela s'ajoute la **réforme des rythmes scolaires** et la **revalorisation réglementaire des agents de catégorie C**, qui viennent

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse rapide des recettes, conjuguée à une augmentation imposée des dépenses, amène les communes, selon leur situation financière et leurs choix politiques, à contenir fortement les dépenses de fonctionnement et / ou à augmenter les impôts communaux.

LA SITUATION FINANCIERE DE CAPPELLE LA GRANDE

L'ensemble des éléments exposés ci-dessus appliqués à une situation financière déjà tendue a pour conséquence une situation financière extrêmement difficile pour Cappelle-la-Grande.

Malgré un premier programme d'économies mené en 2014, l'équilibre financier a continué à se dégrader et le compte administratif 2014 fera apparaître une épargne beaucoup trop faible, très inférieure au capital d'emprunts à rembourser.

Pour éviter à la Commune de se retrouver en situation de mise sous tutelle de l'Etat, le Conseil Municipal a sollicité au mois de décembre une aide logistique et financière de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Synthèse de l'analyse budgétaire et financière

Exercice 2014 :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **9,060 M €** et les charges de fonctionnement à **8,942 M €**, soit une épargne brute de **118.000 €**.

Le capital d'emprunts remboursé étant de **520.000 €**, l'exercice est en déficit de plus de **400.000 €**, déficit financé par les excédents des années antérieures.

Il n'existe aucun disponible pour entretenir et maintenir le patrimoine communal pourtant particulièrement important et souvent vétuste.

Les recettes de fonctionnement sont peu dynamiques :

53 % sont des dotations Etat, Département ou CUD : la croissance de la Dotation de Solidarité Communautaire (+ 150.000 €) ainsi que la taxe sur l'électricité rendue aux communes par la CUD (85.000 €) ne suffisent pas à compenser les baisses des dotations de l'Etat (-293.000 €).

La fiscalité locale représente **41 %** des recettes et évolue annuellement d'environ 1 %.

Les produits d'exploitation sont particulièrement faibles (3 % des recettes), les tarifs appliqués aux usagers étant soit très faibles soit inexistantes.

Les charges de fonctionnement sont atypiques :

Les charges de personnel permanent sont moins importantes que dans les communes comparables (41 %), la Commune étant globalement sous-administrée.

En revanche, les dépenses de prestations de services (**425 € par habitant pour une moyenne de 271 €**) et les subventions aux associations (**141 € par habitant pour une moyenne de 87 €**) sont particulièrement élevées.

Exercice 2015 :

En l'absence de mesures drastiques d'économie, le budget 2015 accuserait un déficit encore plus important et serait en déséquilibre structurel.

La Commune serait alors bel et bien soumise à la tutelle des services de l'Etat.

Pour retrouver un budget équilibré de manière pérenne, il est nécessaire de reconstituer une épargne brute de 1,2 à 1,4 M €.

Dès lors que les recettes ordinaires ne sont pas appelées à progresser (9 M €), les charges doivent être ramenées à **7,6 à 7,8 M €** et notamment les charges externes et les aides aux associations.

Il sera sans doute aussi nécessaire de réexaminer l'utilisation du patrimoine communal, très important au regard des capacités d'une Commune de 8.000 habitants.

Le présent rapport détaille les différentes mesures 2015 qui conduisent, avec l'aide de la Communauté Urbaine, à présenter un budget équilibré.

En effet, constatant les importants efforts de la Ville de Cappelle-la-Grande, la Communauté Urbaine accorde à notre Commune plusieurs aides supplémentaires : des aides en matière d'ingénierie et d'études ainsi qu'une dotation financière exceptionnelle de 100.000 € dès le présent budget.

Les efforts concernent trois domaines :

1. Evolution de l'organisation :

- mise en place d'une comptabilité d'engagement
- appels à concurrence sur tous les marchés et contrats
- audit du patrimoine communal
- respect des règles de sécurité

2. Efforts de gestion :

- renégociation des contrats en cours
- formation du personnel
- renforcement administratif et technique
- réaménagement de la dette
- travaux d'économies d'énergie

3. Arbitrages sur les politiques municipales :

- recentrage sur les compétences communales
- subventions aux associations
- partenariats CAF, insertion, ...

2. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

PERSPECTIVES

Le premier DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) de ce nouveau mandat doit non seulement faire état de nos perspectives sur l'année qui vient mais aussi et surtout les projeter sur la totalité du mandat.

Rappelez-vous ! Depuis notre élection en septembre 2013, nous sommes dans l'obligation de mener une politique de redressement et de rééquilibrage de notre situation financière. En effet, notre ville connaît l'une des fiscalités les plus élevées régionalement et nationalement (38^{ème} taux le plus élevé sur plus de 36.000 communes), mais nous connaissons aussi une fuite de nos habitants et un endettement très élevé.

La situation doit être assainie afin de nous permettre de mettre en place une politique de développement et d'investissements sans hypothéquer l'équilibre de notre situation financière. La situation nationale imposera néanmoins une poursuite de la forte maîtrise de nos charges et la recherche nécessaire de marges de manœuvre nouvelles.

Nous avons pour projet et pour intention de soutenir le développement de l'habitat, la mise en place d'une politique d'action sociale raisonnée, et le développement économique en collaboration avec la S3D et la CUD afin de dynamiser l'emploi local.

Cette politique reposera sur 3 points :

- Une fiscalité toujours maîtrisée pour ne pas faire fuir des habitants potentiels,
- Des investissements tournés vers les économies d'énergie par la rénovation de notre important patrimoine communal, le développement urbain et le cadre de vie.
- Des coopérations renforcées (CUD, Conseil Général et Régional, CAF, Entreprendre Ensemble....)

LE CHOIX DE LA STABILITE FISCALE POUR TOUS

Le premier des engagements de la municipalité, c'est **la stabilité fiscale** pour tous. Alors que les habitants connaissent des fins de mois difficiles, la municipalité a fait le choix de ne pas solliciter davantage les ménages.

Pour nous, ce n'est pas aux Cappellois de supporter la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Les mesures d'économies pour y faire face seront donc recherchées en priorité en interne.

Conformément aux engagements pris en 2014, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2015.

DES TARIFS MUNICIPAUX RAISONNES ET RAISONNABLES POUR TOUS

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé d'appliquer des tarifs municipaux acceptables pour tous en 2015.

Les années précédentes, la gratuité était pratiquée sur certains services municipaux comme les centres de loisirs.

Elle continuera de s'appliquer pour certains services notamment les écoles et l'achat des fournitures scolaires pour tous les enfants de la commune.

C'est un coût pour la commune mais l'égalité des chances pour tous les enfants de la commune est une priorité pour notre équipe municipale.

En ce qui concerne les centres de loisirs, la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) a décidé de ne plus verser les aides financières aux collectivités pratiquant la gratuité. Ainsi, afin de continuer à percevoir les subventions de la CAF du nord, la ville se doit d'appliquer une vraie tarification afin de ne pas perdre ces recettes importantes pour le budget municipal.

Il faut préciser que les tarifs proposés sont parmi les plus bas de toute la région.

Ainsi, la municipalité entend préserver l'accès pour le plus grand nombre à la restauration scolaire, au portage des repas à domicile, aux centres de loisirs, à la culture, au sport, etc. Il apparaît indispensable que chacun puisse accéder aux services publics de la ville quels que soient ses revenus.

Ceci représente un effort réel pour les finances de la ville mais c'est un choix assumé et volontariste.

MISE EN ŒUVRE DE PROJETS STRUCTURANTS COMPATIBLES AVEC LES FINANCES COMMUNALES

Depuis 2013, nous avons inscrit notre ville dans une dynamique de renforcement de son attractivité. De nombreux projets et réalisations ont été menés à bien, à l'image des réfections de voirie, illuminations de Noël, fleurissement, brigade de propreté, ou encore des réhabilitations dans les écoles, au Palais des Arts, l'aménagement d'un espace jeunesse à la ferme du CRAYHOF etc...

Néanmoins, de lourds travaux restent à entreprendre. L'équipe municipale s'est engagée à mener des projets structurants. Tout au long du mandat, ces projets sont indispensables pour **préparer l'avenir**. Ils ont pour objectif de soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité de la ville, améliorer le bien-être des habitants.

Partant des réalités quotidiennes, ces projets impulseront une dynamique globale. C'est par la rationalisation des moyens, la lutte contre le gaspillage ou encore l'amélioration énergétique que nous parviendrons à réaliser des économies et ainsi à retrouver des capacités d'investissement.

La crise économique, que nous connaissons, doit nous inviter à préparer l'avenir, non à le sacrifier.

C'est au travers de l'investissement que les administrations publiques sont le plus à même de soutenir l'activité économique et donc l'emploi. L'investissement contribue non seulement à préparer le futur mais aussi à soutenir l'économie locale.

Pour toutes ces raisons, la municipalité entend continuer à mener un programme d'investissement tout au long de la mandature. **Ces projets s'inscriront dans la durée et dépendront de notre capacité à réduire les charges courantes.**

RENOVATION D'INFRASTRUCTURES

Le patrimoine communal est très important, plus important que dans la majorité des communes de même catégorie démographique.

Outre le Palais des Arts, il compte quatre écoles primaires et maternelles, une ancienne école mise à disposition d'associations, deux complexes sportifs, des équipements sportifs (une piscine, terrains de football, de rugby, de bi-cross, de tennis...), un centre équestre, une ferme communale ...

Depuis de nombreuses années, il y a eu peu de travaux de réparation et d'entretien alors que la majorité des bâtiments nécessite des interventions de réfection et de maintenance.

Certains ne répondent pas aux critères de sécurité et d'accessibilité.

Notamment, les dépenses de chauffage sont extrêmement importantes en raison de l'état des bâtiments.

Dans le cadre de son aide logistique, la CUD a commandé un diagnostic de ce patrimoine.

Un programme de remise en état du patrimoine communal est indispensable :

- Pour respecter les règles de sécurité
- Pour être en conformité avec les règlements d'accessibilité
- Pour être conforme avec les obligations des ERP (établissements recevant du public)
- Pour réaliser des économies de fonctionnement.

Une grande partie de ce patrimoine est vieillissant et nécessite de lourds travaux de rénovation et de maintenance.

En matière d'accessibilité, une étude a été confiée en ce sens à l'APAHM.

En ce qui concerne la piscine municipale, une étude menée en 2006 par le bureau d'expertise VERITAS indiquait qu'il était nécessaire d'effectuer d'importants travaux pour maintenir en sécurité la structure du bâtiment. Depuis presque 10 ans aucune réparation conséquente n'a été entreprise. Une nouvelle étude a donc été réalisée au mois de février 2015 pour déterminer avec exactitude l'état réel du bâtiment.

Le résultat est sans appel. Dans l'état actuel des choses, la sécurité du bâtiment n'étant plus assurée sans la réalisation de travaux importants (**1,5 Millions d'euros minimum**) il n'y a pas d'autres solutions que de fermer la piscine pour des questions de sécurité. N'oublions pas notamment que l'ensemble des enfants de notre commune fréquente cette piscine chaque jour que ce soit avec les écoles, le collège, ou les centres de loisirs. Il faut aussi penser au personnel municipal et aux autres usagers dont la sécurité n'est plus assurée.

Bien entendu, nous mènerons une réflexion pour la rénover ou la reconstruire, mais à ce jour il n'est pas envisageable que la ville seule puisse supporter une telle dépense en raison de sa situation financière. Le projet pourrait se réaliser s'il était porté par plusieurs villes associées qui pourraient de façon collective solliciter la CUD afin d'obtenir un fonds de concours financier. La majorité des piscines nouvelles construites en France se font à l'échelle intercommunale.

Les investissements prioritaires seront ceux qui contribueront à réduire les charges (chauffage,...). Un programme pluriannuel d'investissements pourra être présenté plus en détail à l'occasion du Budget Supplémentaire.

Nous souhaitons pouvoir prévoir dès 2015 l'aménagement d'un city stade dans le secteur du parc du CRAYHOF dès lors que cette dépense reste inférieure à 100.000 € et qu'elle n'induit pas de charges supplémentaires.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Parmi les lieux emblématiques de Cappelle-la-Grande, le **Palais des Arts et des Loisirs** fait partie des plus importants en matière de rayonnement culturel et associatif. C'est aussi un équipement de proximité pour les habitants.

Un véritable programme **de valorisation et d'animation du Palais des Arts et des loisirs**, berceau et foyer de notre ville doit se mettre en place.

La municipalité souhaite **faire vivre ce patrimoine** en y proposant d'y accueillir un programme culturel diversifié et de qualité.

REFECTION DE VOIRIES

Compétence de la communauté urbaine de Dunkerque, la municipalité est très vigilante sur les programmes de **réfection de la voirie** qui ont déjà bien avancé depuis septembre 2013.

Des voiries en très mauvais état vont elles aussi faire l'objet d'un programme de rénovation.

L'aménagement des espaces urbains constitue une source de confort et de sécurité pour nos habitants, ainsi qu'un surcroît d'attractivité pour le commerce local.

Nous poursuivrons cette démarche de **fluidification de la circulation**, de sécurité pour les usagers de la voie publique et de renforcement de l'attractivité avec la remise en état de la place du Palais des Arts et de la rue des Arts, en lien avec les propriétaires d'immeubles.

REHABILITATION DU CENTRE-VILLE

La municipalité poursuivra l'embellissement du centre-ville, cœur du **commerce de proximité**. Une opération immobilière sera ainsi réalisée à l'endroit de l'ancienne école Pasteur.

La ville travaille actuellement sur la mise en valeur du bâti et la lutte contre l'habitat indigne. Notre objectif est de procéder à une réhabilitation complète du cœur de ville. C'est un grand projet patrimonial, urbanistique qui créera d'autant plus les conditions du développement futur de notre ville qu'il liera le tout dans une cohérence d'ensemble.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour les bâtiments municipaux et les groupes scolaires, **l'isolation, la mise aux normes** et la reprise des équipements vétustes continueront d'être nos priorités. C'est une source d'optimisation des conditions de travail, d'accueil du public et un vecteur d'économies d'énergie important.

Un plan pluriannuel d'efficacité énergétique sera mis en place. Nous mettrons en place **un plan d'éclairage public**, afin de rationaliser les dépenses en matière énergétique, tout en garantissant le confort des citoyens et leur sécurité.

MUTUALISATION DES MOYENS AVEC LA CUD ET D'AUTRES COMMUNES

Lors de ce mandat, nous accélérerons la mutualisation des moyens avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Tout pousse à aller en ce sens : la cohérence du territoire de la Communauté Urbaine ; l'utilisation d'infrastructures et de services communs ; les économies d'échelle pouvant être générées, nécessaires face aux contraintes budgétaires.

MISE EN COMMUN DES MOYENS

L'équipe municipale appuiera la mise en commun de services avec la **Communauté Urbaine de Dunkerque** ainsi qu'avec les **communes qui le souhaiteraient**.

Un schéma de mutualisation doit être présenté, selon la loi, avant le 31 mars 2015.

Contrairement au transfert de compétences, où il est établi que la Communauté Urbaine a compétence exclusive dans des domaines bien précis, la mutualisation des moyens part du constat que les communes et la CUD réalisent des **services analogues**.

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation, il convient donc, lorsque cela est pertinent, de mettre en commun ces services. Cela a du sens pour les services dits fonctionnels : finances, ressources humaines, informatique, communication, juridique, marchés publics etc. Cette mutualisation de moyens pourra prendre la forme de **conventions de services communs** et à des éventuels transferts d'agents vers l'EPCI.

Enfin des groupements de commandes seront recherchés avec la CUD, d'autres communes pour permettre à nos marchés d'atteindre des tailles critiques permettant des économies d'échelle.

Des économies de fonctionnement sont ainsi attendues.

REFLEXION COMMUNAUTAIRE SUR LES SERVICES APPORTES A L'EXTERIEUR

Concernant les recettes, l'équipe municipale souhaite poursuivre dans la concertation une réflexion sur les services apportés aux personnes n'habitant pas à Cappelle-la-Grande.

En effet, certains services et infrastructures financés par la ville sont utilisés par des personnes n'acquittant pas leurs impôts dans la commune. Une différenciation des tarifs sera engagée comme cela était pour l'école des beaux-arts ou la piscine. La réflexion doit s'élargir, par exemple, aux écoles ou aux centres de loisirs. Dans le même temps, des Cappellois bénéficient aussi de services et infrastructures prises en charge par les communes voisines.

C'est pourquoi **cette réflexion ne pourra être menée que collectivement et dans la concertation avec l'ensemble des communes concernées.**

3. VERS LE BUDGET 2015...

DES EFFORTS PARTAGES

Les orientations budgétaires refléteront ces engagements politiques tout en tenant compte des contraintes économiques qui s'imposent à nous. Bien que ces contraintes n'aient jamais été aussi fortes, la municipalité s'efforcera de générer des **marges de manœuvres** pour mettre en œuvre cette politique.

Ceci impliquera des **efforts à tous les niveaux** :

- La **rationalisation** des moyens sera poursuivie, tout comme la **lutte contre le gaspillage**. Il sera demandé à tous d'y veiller, aux élus, aux agents, aux associations comme aux usagers.
- Les investissements seront poursuivis pour **diminuer la consommation de fluides** (électricité, gaz, eau...), grâce notamment au plan pluriannuel d'efficacité énergétique sur les bâtiments et l'éclairage public.
- L'aide financière des partenaires sera continuellement sollicitée par la **recherche de subventions**.

Des économies substantielles devant être réalisées, la démarche de rationalisation des moyens sera importante et nécessite de faire des choix clairs et justes. Par conséquent, le **pilotage financier** devra être amélioré :

- La ville mettra en place une véritable **comptabilité d'engagement** qui a pour but de mieux contrôler les dépenses courantes. Elle aura pour conséquence de trouver de nouvelles pistes d'économies et d'améliorer l'organisation du travail des agents.
- Le renforcement de la **comptabilité analytique** et de la **gestion du patrimoine communal** donnera une meilleure visibilité aux directeurs et chefs de services ainsi qu'aux élus.
- La **gestion des ressources humaines** recevra une attention particulière malgré la nécessité de recruter quelques agents permettant d'apporter de la compétence et une meilleure structuration des services.
- La mutualisation des services fonctionnels sera engagée.
- La stratégie d'investissements sera formalisée par la réalisation d'un **programme pluriannuel d'investissement** au cours de l'année 2015.

Toutes ces démarches conduiront à compenser la baisse des dotations, à maintenir nos ratios financiers et à maintenir un niveau d'investissement élevé, sans augmentation des taux d'impôts mais par la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PEU DYNAMIQUES

PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE

L'engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité sera maintenu en 2015.

Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une **augmentation mécanique des bases fiscales**. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

En 2015, les bases d'imposition augmenteront de façon très modérée :

- En raison de la faible inflation, l'État a inscrit au projet de loi de finances pour 2015 une **revalorisation de 0,9 %**. C'est la deuxième année consécutive que ce taux est inférieur au seuil symbolique de 1 %.
- Toutefois, l'augmentation des bases physiques devrait permettre de soutenir une augmentation d'**environ 2 % des bases d'imposition**.

Pour les années à venir, les produits de la fiscalité directe devraient continuer à augmenter faiblement en raison du choix assumé de la municipalité de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

De plus, la hausse reposera certainement peu sur l'inflation, qui devrait rester faible en l'absence de reprise économique et du maintien d'une politique monétaire accommodante. Seuls les nouveaux programmes de construction, encouragés par la municipalité, devraient permettre de maintenir des produits de fiscalité directe dynamiques. Cet objectif n'est, on le sait, atteignable que par une politique ambitieuse pour accroître l'attractivité de notre ville.

PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

En effet, l'**attribution de compensation** versée par la CUD sera maintenue au même niveau qu'en 2014 par contre la **dotation de solidarité communautaire** augmentera de **150 000 €** pour notre commune.

Pour les années à venir, les produits de la fiscalité indirecte sont attendus en hausse en raison de la renégociation totale pour 2016 des critères de répartition des dotations communautaires dans laquelle la municipalité compte bien prendre toute sa part.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les concours financiers de l'État seront très fortement en baisse en 2015. Cette baisse se poursuivra au moins jusqu'en 2017.

Pour la ville de Cappelle-la-Grande, on estime qu'en 2015, cela représentera une perte de 293 000 € soit une baisse de plus de 10 % par rapport à 2014.

Les perspectives pour les années suivantes verront ce phénomène encore s'amplifier de manière plus que significative. Ainsi, **entre 2013 et 2017, la baisse atteindra environ 1 million d'euros, soit près de 30 % en seulement quatre ans.**

Évolution des concours financiers de l'État

	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*
Dotation forfaitaire	2.083.694	1.910.615	2.026.220	1.920.923	1.727.193	1.540.000	1.360.000
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	445.330	400.797	333.997	222.665	148.666	75.000	0
Dotation nationale de péréquation	131.116	118.004	98.337	65.558	44.151	30.000	15.000
TOTAL	2.660.140	2.429.416	2.458.554	2.209.146	1.920.010	1.645.000	1.375.000

** A partir de 2015, les montants sont estimés*

AUTRES RECETTES

Les autres recettes issues des produits des services et des atténuations de charges de personnel devraient évoluer positivement dans des proportions modérées. Ces mesures traduisent les volontés de la municipalité :

- Ne pas peser sur le pouvoir d'achat des familles. En effet, la municipalité fait le choix de fixer des tarifs municipaux faibles et évolutifs en fonction des moyens de chaque ménage. Le manque à gagner sera compensé par des économies de fonctionnement.
- Maintenir la politique d'aide à l'insertion par le soutien de quelques emplois aidés. En effet, les emplois aidés donnent lieu à des recettes de fonctionnement.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES

CHARGES DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire très rigoureux. Ainsi, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

En effet compte tenu de la taille de la Commune, de l'importance du patrimoine communal et du niveau des services rendus à la population et aux associations cappelloises, la Ville dispose d'une ingénierie insuffisante tant dans le domaine administratif que dans le domaine technique. Il sera donc proposé en 2015 de procéder au recrutement de :

- **Un(e) Directeur (trice) Général(e) des Services Techniques** qui sera chargé d'assurer une bonne maintenance du patrimoine, pour le suivi technique des prestataires et de la partie technique des contrats. Il semble prioritaire de recruter un directeur des services techniques responsable de l'ensemble du patrimoine.
- **Un(e) Responsable du service juridique** qui sera chargé d'assurer l'élaboration et le suivi des marchés publics, des contrats de prestation, des conventions avec les associations et des engagements juridiques en général.
- **Un(e) Coordinateur (trice) des agents de Services** qui sera chargé d'assurer la gestion de l'ensemble des agents d'entretien (permanents et saisonniers) et de faire notamment l'interface avec les directeurs d'écoles (gestion planning, formation, congés, commande et gestion produits d'entretien...)

Par ailleurs au-delà du Glissement Technicité Vieillesse (GVT), les charges de personnel seront particulièrement affectées par :

- La revalorisation réglementaire des agents de la catégorie C
- La hausse des cotisations retraite
- L'impact sur une année des nouvelles activités périscolaires, atténué par la réorganisation envisagée à la rentrée de septembre 2015

Ces trois contraintes, indépendantes de la municipalité et dont une partie (les rythmes scolaires) est compensée par des recettes, conduiront à une hausse des charges de personnel, en dépit des mesures d'économies conduites par la municipalité.

Ainsi, la hausse en 2015 devrait être légèrement supérieure à 2 %.

Pour les années à venir, l'objectif est de faire tendre l'évolution des dépenses de personnel vers le seul GVT (hors mesure nationale), tant que la situation économique et budgétaire de la France ne s'améliorera pas. Cela sera permis grâce à :

- La gestion dynamique des ressources humaines
- La mutualisation engagée avec la CUD et d'autres structures
- La mise en œuvre d'un contrôle de gestion et le renforcement de la comptabilité analytique.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Des Efforts de gestion importants et indispensables

Renégociation des contrats en cours

Trois contrats connaissent une échéance 2015 : espaces verts et éclairage public au 30 juin et restauration scolaire au 31 août. Les deux premiers appels d'offre devraient enregistrer des économies substantielles. Il est proposé d'évaluer ces économies au budget primitif 2015 :

1. Eclairage public : baisse minimale de 20 % du marché
2. Espaces verts : baisse minimale de 20 %

Après analyse approfondie, le contrat de chauffe sera entièrement revu, voire dénoncé. La fermeture de la piscine engendrera une économie d'environ 15 %

3. Contrat de chauffage : mise à plat du contrat avec le prestataire et notamment réimputation des P3 (l'absence de réaffectation du P3 depuis plusieurs années devra être examinée rapidement).

Autres contrats

4. Fournitures d'entretien : moins 50 % en année pleine.
5. Assurances : incidence sur le budget 2016
6. Transport scolaire : provision supplémentaire pour d'éventuels déplacements vers d'autres piscines.
7. Gardiennage des bâtiments : cette prestation apparaît comme très peu utile et en tout état de cause non prioritaire. Un objectif pourrait être de renégocier le contenu de la prestation et d'assurer les obligations ERP du Palais des Arts.

Par ailleurs, la mise en œuvre des **nouvelles activités périscolaires**, sur une année pleine, généreront des dépenses supplémentaires non négligeables. Toutefois, l'équipe municipale s'est fixée comme objectif de compenser cette hausse en 2015 et de contenir ces charges les années à venir.

Cela sera rendu possible grâce à diverses mesures :

- La mise en œuvre d'une **comptabilité d'engagement** et le renforcement de la **comptabilité analytique**.
- La poursuite de l'**optimisation énergétique des bâtiments** et de l'**éclairage public**.
- La création d'un **pôle juridique** en charge notamment de vérifier tous les achats généralisant la mise en concurrence pour l'ensemble de la commande municipale et l'augmentation des groupements de commande.
- La participation de tous, usagers et agents, à la **lutte contre le gaspillage**.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), instauré en 2012, est défavorable à la Communauté Urbaine de Dunkerque puisqu'elle contribue au fonds sans en bénéficier.

La part à charge de la ville dépend de la répartition actée par la Communauté Urbaine, selon une répartition de droit commun ou selon une répartition alternative votée en conseil communautaire. Le montant de cette participation pour la ville de Cappelle-la-Grande sera en 2015 de **166 000 €**

	2013	2014	2015	2016
FPIC Part Ville	82 000 €	122 000 €	166 000 €	213 000 €

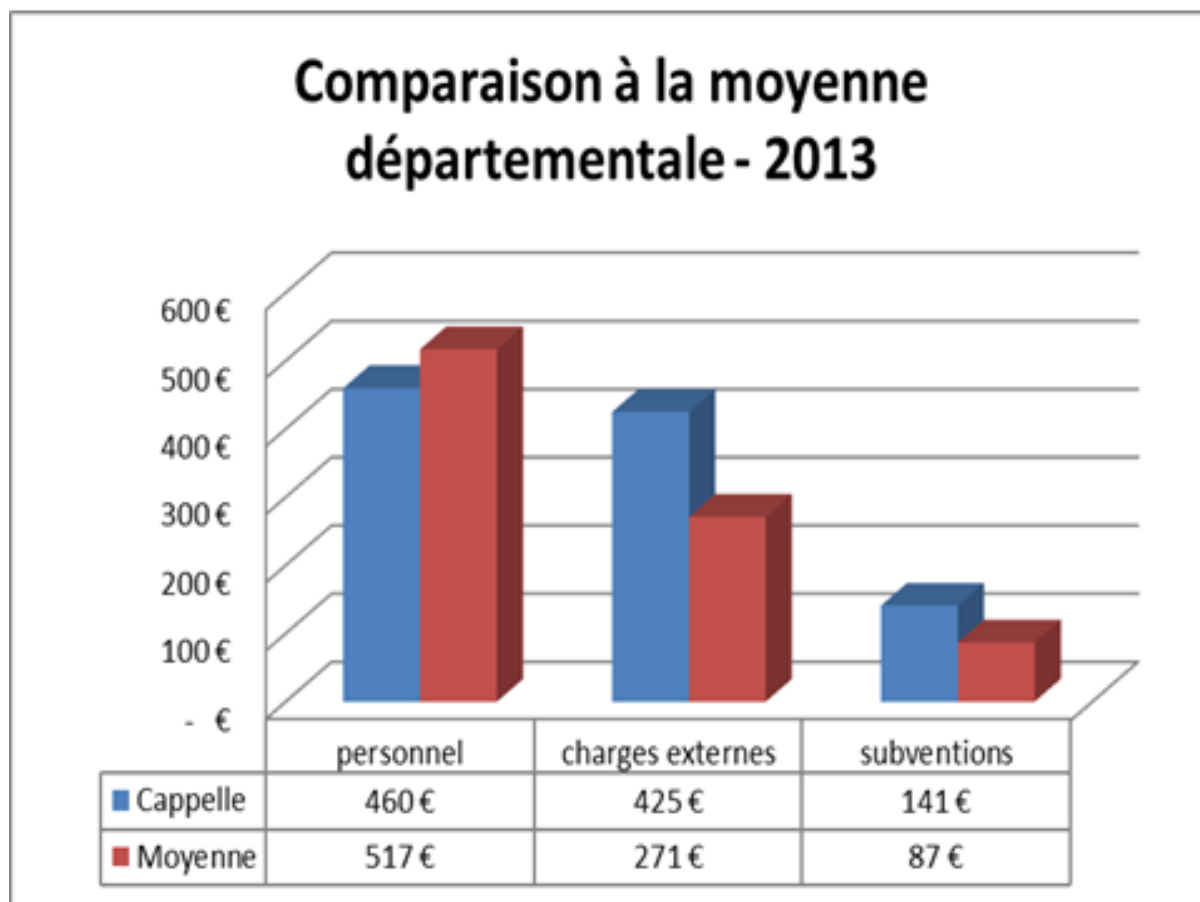
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, FDS), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget restauration.

Dans un contexte d'effort demandé à tous, une diminution des subventions aux associations est incontournable. La ville a un niveau de dépenses dans ce secteur. Cette baisse ne sera pas uniforme et sera adaptée aux besoins réels de chaque association. Il sera demandé à nos partenaires, animateurs de la vie associative locale, de faire preuve d'innovations pour maintenir la qualité et le niveau de leurs actions, au profit du rayonnement de la ville et de ses habitants.

Un comité de la vie associative sera mis en place. Il travaillera à l'élaboration d'une **vraie charte de la vie associative** qui déterminera pour l'avenir de vrais critères d'attribution des subventions. Cette charte sera présentée au Conseil Municipal pour approbation.

Des conventions relatives aux aides financières ainsi qu'à la mise à disposition des locaux municipaux seront signées avec chaque association conformément à la législation en vigueur. Il sera demandé à chacun de prendre un **plus grand soin du matériel, des équipements et des locaux mis à disposition** par la ville.



CHARGES FINANCIERES

	2012	2013	2014	2015
Intérêts payés sur la période	198 533 €	177 772 €	156 710 €	135 006 €

** estimation*

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CONTRAINTE MAIS SOUTENUE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Pour les années à venir, les dépenses d'équipement s'inscriront dans le cadre d'une programmation annuelle. Un **programme pluriannuel d'investissements** sera ainsi présenté au cours de l'année 2015 et permettra d'accroître la visibilité afin d'optimiser la répartition des financements dans le temps.

Ces investissements permettront également de **poursuivre la rénovation des bâtiments publics** en facilitant l'accueil du public et en **améliorant leurs consommations énergétiques**.

L'investissement sera financé principalement par les **ressources propres** de la ville, des **subventions** ainsi que des **cessions**. **Le recours à l'emprunt restera modéré.**

GESTION DE LA DETTE

Malgré d'importantes indemnités contractuelles, il est proposé de rembourser par anticipation les emprunts existants.

La durée moyenne des emprunts passera de **6,5 ans à 13 ans** avec un taux moyen ciblé à un maximum de 2,8 % au lieu de 4 % aujourd'hui.

- Dette payée du 1^{er} janvier au 30 avril 2015 :

En intérêts : **85 241,67 €** En capital : **269 321,38 €**

- Remboursement au 1^{er} mai :

Capital : **3.148.000 €** indemnités : **450.000 €**

- Nouvel emprunt au 1^{er} mai

Taux : 2,8 % durée : **13 ans** montant : **4.000.000 €**

Associé à une épargne nette retrouvée et aux excédents antérieurs, cette opération permettra de dégager une enveloppe de **700.000 € à 800.000 €** pour des investissements de maintenance.

Un mandat de négociation a été délégué aux services communautaires ; Une délibération sera prévue au prochain Conseil Municipal.

Fait à Cappelle la Grande,

Le 14 avril 2015.

Le Maire,

LEON DEVLOIES